BILAN ANNUEL 2020

TRIER MIEUX, JETER MOINS !

15e ANNIVERSAIRE

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

LAREGIEVERTE.CA

2020
LA RÉGIE SOUFFLE 15 BOUGIES

15e ANNIVERSAIRE

LA RÉGIE C'EST ...

- PGMR DE LA MRC DE PORTNEUF
- 24 MUNICIPALITÉS PARMI 3 MRC
- TERRITOIRE : 4 485 KM²
- POPULATION 2020 : 72 974 PERSONNES
- PLUS DE 1 200 INSTITUTIONS, COMMERCES ET INDUSTRIES DESSERVIES

LES FAITS SAILLANTS DE 2020

- GESTIONNAIRE DES CONTRATS DE COLLECTE DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES
- SERVICE RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
- EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE NEUVILLE
- RÉSEAU DE 6 ÉCOCENTRES ET 2 MICROÉCOCENTRES
- 50 EMPLOYÉS PERMANENTS ET SAISONNIERS
- BUDGET ANNUEL 2020 : 13 309 013 $

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

MOT DU PRÉSIDENT

BERNARD GAUDREAU
Président et maire de Neuville

Chers citoyens, collègues et partenaires,

Au nom de l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, j'ai l'immense plaisir de vous présenter le bilan de nos activités pour l'année 2020.

Évidemment, en cette période de pandémie sans précédent, à l'instar des autres domaines publics, les activités de la Régie ont dû être adaptées afin de répondre aux nouvelles normes sanitaires.

Mes premiers mots visent à remercier l'ensemble des employés de la Régie pour leur engagement et leur travail. Votre implication soutenue nous a non seulement permis d'assurer la continuité des activités de la Régie, mais a également contribué à l'amélioration de certaines de nos pratiques.

Je suis toujours honoré et fier de contribuer, avec l'ensemble de nos collègues et partenaires, à la croissance de la Régie. Nous pouvons tous être très fiers de faire partie de l'une des meilleures organisations responsable de la gestion des matières résiduelles.

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité de notre planification visant l'amélioration de nos services et de la croissance de nos équipements et infrastructures. La construction d'un nouveau centre de transbordement pour les matières organiques et la décision visant l'intégration des activités de collectes et de transport des matières organiques dans nos activités quotidiennes ont permis à la Régie d'accentuer son implication directe dans la saine gestion des matières et lui a permis de maintenir sa mission et ses objectifs, soit la réduction des matières destinées à l'enfouissement.

En plus de nos activités régulières, nous avons profité de l'année 2020 pour multiplier nos interventions auprès de nos partenaires, instances gouvernementales et organisations publiques afin d'échanger sur des projets innovateurs et porteurs pour notre région. Évidemment, de telles démarches s'inscrivent dans une planification à plus long terme, mais sont nécessaires et utiles pour notre organisation. L'innovation et l'amélioration de nos pratiques nous permettront de demeurer l'une des meilleures organisations publiques de gestion des matières résiduelles.

Tout comme l'année 2020, l'année 2021 sera remplie de défis et je suis convaincu que nous serons en mesure de maintenir notre position stratégique.

Je vous invite à parcourir le présent bilan 2020 et n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou questions concernant ce dernier.

Cordialement.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Régie est un organisme municipal qui a la compétence des matières résiduelles sur l'ensemble des 24 municipalités la constituant.

L'année 2020 a été une autre année avec plein de défis. Pour donner suite à des appels d'offres publics pour les collectes des matières résiduelles, le conseil d'administration a décidé de prendre en charge les collectes résidentielles. Donc en 2021, la Régie a fait l'acquisition de quatre camions à chargement latéral pour débuter la collecte des matières organiques. De plus, dix autres camions ont été achetés avec des délais de livraison de 13 mois pour la collecte des matières recyclables et des déchets, afin de vous donner le service à compter de janvier 2022.

Pour les collectes des ICI, la Régie a décidé d'accorder un contrat de collecte jusqu'au 31 décembre 2024 dû à la nouvelle loi 65 (entrée en vigueur le 11 mars 2021, celle-ci faisant en sorte qu'aucune municipalité ne peut accorder de nouveau contrat de collecte au-delà de cette date pour toutes les matières recyclables. À partir du 1er janvier 2025, ce sera un organisme de gestion désigné qui prendra en charge les collectes des matières recyclables résidentielles et commerciales.

Surtout, n'oubliez pas de faire une bonne gestion de vos matières résiduelles et de bien trier vos matières afin d'éviter la contamination des bacs et de faciliter le traitement des matières.

En 2021, c'est aussi la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf et nous devons atteindre les objectifs imposés par le gouvernement. Donc encore de beaux défis à relever pour les prochaines années.

Merci à tous les employés de la Régie et bienvenue aux nouveaux opérateurs de camion.

Bonne lecture !

JEAN-LUC MERCURE
Directeur général

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

L'année 2020 s'annonçait au départ pour être une année relativement stable. Avec l'arrivée de la pandémie après seulement quelques mois, la Régie a dû s'adapter à toutes les nouvelles règles et directives afin d'y faire face. Bien que personne ne s'y était préparé, l'ensemble du personnel a contribué à préserver la santé et la sécurité de tous en acceptant et en s'adaptant aux nouvelles mesures mises en place. Un immense merci à toutes et tous!

Les écocentres, malgré plusieurs semaines de fermeture, ont connu un essor fulgurant tant au niveau du nombre de visiteurs qu'en termes de volume de matières récupérées. Les gens ont profité de cette pause obligatoire pour nettoyer, rénover, construire et décorer. La clientèle a été plus que fidèle, mais également très respectueuse face aux nouvelles procédures.

Malgré tous les bouleversements rencontrés en 2020, la Régie n'est pas au bout de ses projets. Elle se prépare à prendre en charge la collecte des matières organiques. Plusieurs appels d'offres ont donc été lancés au courant de l'année afin d'être prête à entamer cette nouvelle responsabilité dès le début de 2021. Des camions verts et blancs à l'image de la Régie sillonneront bientôt les routes sur tout le territoire.

Le bilan 2020 résume parfaitement toutes les actions et les réalisations de la dernière année, du travail d'équipe et des efforts qui sont déployés afin de préserver le bien collectif et d'offrir des services à la hauteur des attentes de toute la clientèle citoyenne, municipale et corporative.

Bonne lecture !

ÉLAINE VERRET
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est formé d'un délégué par municipalité membre. Chaque délégué au conseil d'administration dispose d'une voix.

Chaque membre du conseil d'administration est un élu de la municipalité qu'il représente. Il doit être nommé par résolution de la municipalité pour siéger sur le conseil de la Régie.

NOM	MUNICIPALITÉ
PRÉSIDENT M. Bernard Gaudreau	Neuville
VICE-PRÉSIDENT M. Dominic Tessier-Perry	Saint-Casimir
M. François Trottier	Cap-Santé
Mme Denise Matte	Deschambault-Grondines
M. Serge Paquin	Donnacona
M. Jim O'Brien	Fossambault-sur-le-Lac
M. Jacques Tessier	Lac-Saint-Joseph
M. Jean Leclerc	Lac-Sergent
M. Serge Deraspe	Notre-Dame-de-Montauban
M. Mario Dupont	Pont-Rouge
Mme Joëlle Genois	Portneuf
Mme Andrée St-Laurent	Rivière-à-Pierre
M. Deny Lépine	Saint-Alban
Mme Lise Julien	Saint-Basile
M. Martin Chabot	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
M. Sébastien Leclerc	Sainte-Christine-d'Auvergne
M. Daniel Perron	Saint-Gilbert
M. Cédric Champagne	Saint-Léonard-de-Portneuf
M. Yves Tourangeau	Saint-Marc-des-Carrières
M. Étienne Beaumont	Saint-Raymond
M. Guy Lachance	Saint-Thuribe
M. Guy Germain	Saint-Ubalde
Mme Francine Girard	Shannon
M. Raymond Francoeur	MRC de Portneuf (T.N.O.)

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est formé de délégués nommés par le conseil d'administration. Ce comité a pour mandat de conseiller le conseil d'administration sur toute matière relevant de sa compétence. Le président de la Régie est d'office Président du comité exécutif. En son absence, le vice-président agit comme président.

Neuville, Saint-Alban et Saint-Raymond ont un siège d'office sur le comité exécutif en raison des lieux d'enfouissement sanitaires situés sur leur territoire. Les autres membres sont élus par le conseil d'administration.

NOM	MUNICIPALITÉ
PRÉSIDENT M. Bernard Gaudreau	Neuville
VICE-PRÉSIDENT M. Dominic Tessier-Perry	Saint-Casimir
Mme Denise Matte	Deschambault-Grondines
M. Jacques Tessier	Lac Saint-Joseph
Mme Andrée St-Laurent	Rivière-à-Pierre
M. Deny Lépine	Saint-Alban
M. Étienne Beaumont	Saint-Raymond

COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Neuville, formé en 2009, a été mis sur pied en vertu de l'article 57 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q.R., chapitre Q-2) afin de veiller à ce que l'exploitation du site et des opérations s'effectue dans le respect des exigences environnementales.

Le comité favorise les échanges et les discussions entre l'exploitant du lieu d'enfouissement, c'est-à-dire la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, les citoyens et les représentants concernés.

SECTEUR	ORGANISME	NOM
Voisinage	Citoyen de la ville de Neuville	M. Roméo Girard
Environnement	Table de concertation en environnement de Portneuf	Mme Guylaine Bernard ou Mme Marie Hanquez
Régional	MRC de Portneuf	Mme Sylvie Béland
Organismes	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier	M. Claude Sauvé
Municipal	Ville de Neuville	Mme Marie-Eve Samson
Exploitant	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf	M. Jean-Luc Mercure

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 2020

CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (AVEC DÔME)

La Régie a octroyé le contrat pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment de toile de 80 par 100 pieds au Complexe environnemental de Neuville pour le transbordement des matières organiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Industries Harnois inc., au prix soumis de 281 384,07 $ toutes taxes incluses (excluant les fondations).

DEVIS ET APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE FLOTTE DE CAMIONS AFIN D'EFFECTUER LES COLLECTES

En 2020, le conseil d'administration a pris la décision d'aller de l'avant pour se doter graduellement d'une flotte de camions afin de tendre vers une autonomie pour les services de collectes. La Régie a procédé à l'achat de 4 véhicules à chargement latéral et d'un véhicule à chargement arrière afin d'entreprendre dès le début de 2021 les collectes des matières organiques et des encombrants.

FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA CELLULE # 2 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE NEUVILLE ET DÉBUT DE L'EXPLOITATION DE LA CELLULE # 3

Un lieu d'enfouissement technique (LET) est un site de gestion des matières résiduelles aménagé conformément aux exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Ce dernier établit les normes et exigences applicables à l'aménagement du LET dont :

- l'utilisation de cellules d'enfouissement étanches;
- le contrôle et le traitement des émissions (eaux de lixiviation et biogaz);
- le suivi environnemental de la qualité des eaux (souterraine et de surface);
- la migration des biogaz dans les sols et les bâtiments;
- le contrôle de la nature des matières résiduelles admises;
- le dépôt de garanties financières pour l'opération du LET en plus d'un fonds post-fermeture dédié à l'entretien du site pour une période minimale de 30 ans suivant la fermeture de celui-ci.

La Régie exploite le lieu d'enfouissement technique de Neuville depuis 2010. En 2020, les opérations liées à l'enfouissement des déchets comportent la fermeture de la cellule # 2 et le début de l'exploitation de la cellule # 3 construite en 2019.

Afin de procéder à la fermeture d'une cellule d'enfouissement, on doit la recouvrir avec des membranes étanches qui sont scellées, installer des puits de captage de biogaz et s'assurer du traitement du lixiviat. Le coût de la fermeture de la cellule est d'environ 250 000 $, mis à part les travaux exécutés en régie. Une partie des travaux fut exécutée à l'été 2020. Vers la fin de l'exploitation de la cellule, on procède à la fermeture progressive pour éviter le plus possible la percolation des eaux de pluie, diminuant ainsi les quantités d'eau à traiter. Les puits de captage de biogaz sont aussi installés de façon progressive afin de diminuer les émanations.

VISIONNEZ NOTRE CAPSULE VIDÉO !

La Régie régionale est fière de vous présenter la capsule vidéo qui explique la construction d'une cellule d'enfouissement selon les normes en vigueur.

Visionnez les étapes de construction de la cellule #3 du Lieu d'enfouissement technique de Neuville.

www.laregieverte.ca/a-propos/lieu-denfouissement-technique

INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX VISANT À DIMINUER LES ODEURS ÉMANANT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE NEUVILLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – NEUVILLE, LE 3 DÉCEMBRE 2020

Le président de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles, M. Bernard Gaudreau, accompagné des membres du comité de gestion des odeurs, a présenté ce matin le plan d'action visant à atténuer la problématique liée à l'émanation des odeurs du lieu d'enfouissement technique de Neuville.

« Depuis quelques mois déjà, la Régie déploie des efforts et évalue les actions qui peuvent être posées pour tenter de réduire le problème d'odeurs. L'une de ces actions fut la création d'un comité d'élus dédié exclusivement à ce dossier dont le mandat consiste principalement à analyser, évaluer et proposer au conseil d'administration des actions concrètes pour atténuer cette problématique » a déclaré le président de la Régie, M. Bernard Gaudreau.

Plan d'action dévoilé

Le plan d'action déployé vise principalement à améliorer et bonifier les opérations mécaniques nécessaires à la captation des gaz dégagés dans les cellules du lieu d'enfouissement technique de Neuville.

« Pour ce faire, des équipements plus performants seront installés, soit 2 nouvelles soufflantes de capacité supérieure. De plus, une augmentation du volume de gaz pouvant être traité par la torchère sera apportée à nos installations. Les travaux nécessaires devraient être complétés d'ici la fin du mois de décembre 2020 et une période de mise au point des nouveaux équipements est à prévoir en début d'année 2021 » a mentionné le président de la Régie.

Afin de mettre œuvre ce plan d'actions, la Régie a été dans l'obligation de procéder à l'arrêt de la torchère. Cette interruption temporaire a débuté le 2 décembre et devrait se poursuivre jusqu'au 18 décembre 2020. Cet arrêt des activités de la torchère risque probablement de générer des odeurs, mais cette action est nécessaire pour optimiser tout le système de captation et de brûlage du biogaz.

Perspective d'avenir

La Régie est en constante recherche d'actions pour aller plus loin dans l'amélioration de la collecte des matières organiques qui sont déviées de l'enfouissement. Chaque année, c'est plus de 7 500 tonnes de matières organiques qui sont récoltées par le biais de la collecte des bacs bruns afin d'être valorisées en compost plutôt qu'enfouies. Les apports volontaires de résidus verts dans les écocentres constituent également une source importante de matières organiques valorisées. Plus les gens participent à l'effort collectif de réduire le volume de déchets organiques enfouis, plus on gagne en bénéfices sur la qualité de notre environnement, mais aussi pour augmenter la durée de vie du lieu d'enfouissement.

ANNÉE EXCEPTIONNELLE POUR LES ÉCOCENTRES

Le début de la pandémie de COVID-19 qui a débuté en mars 2020 a forcé la fermeture temporaire des écocentres de la Régie. Les services de collectes des déchets, des matières recyclables et des matières organiques étant un service essentiel, celles-ci n'ont jamais cessé. Cependant, en ce qui concerne les écocentres, la Régie a pris la prudente décision de les fermer temporairement afin de contribuer à limiter les risques de propagation du virus.

Le tableau suivant indique les dates de fermeture de chacun des écocentres :

Écocentre Neuville :	25 mars au 25 avril
Écocentre St-Raymond :	22 mars au 2 mai
Écocentre St-Alban :	22 mars au 2 mai
Écocentre St-Ubalde : (saisonnier)	Fermé en hiver Réouverture le 6 mai
Écocentre Rivière-à-Pierre : (saisonnier)	Fermé en hiver Réouverture le 10 mai
Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :	22 mars au 2 mai

Note : Les écocentres de Rivière-à-Pierre et St-Ubalde étant saisonniers et fermés pour la saison hivernale, leur ouverture a donc été repoussée de quelques semaines, soit respectivement les 6 et 10 mai.

Malgré cette période de fermeture des écocentres, la Régie est fière de constater que le nombre d'usagers qui bénéficient gratuitement du service des écocentres ne cesse de croître chaque année. Au total, 71 310 visites ont eu lieu dans les 6 écocentres et 2 microécocentres, soit 5 565 visites de plus qu'en 2019, et ce, malgré une fermeture de plusieurs semaines. Ce qui représente la plus grande augmentation depuis que la Régie tient les statistiques d'achalandage, soit 8,5%.

La baisse d'achalandage aux écocentres de Neuville et St-Raymond s'explique par l'ajout du nouvel écocentre à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, qui a ouvert ses portes en juillet 2019. La répartition du nombre de visiteurs à proximité de ce nouvel écocentre profite donc à celui-ci, puisque l'on constate un total de 14 144 visiteurs pour une première année complète d'activités. La Régie est heureuse que les citoyens du secteur est de la Régie, principalement ceux situés dans la MRC de la Jacques-Cartier, s'approprient ce service.

TABLEAU. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'USAGERS AUX ÉCOCENTRES 2015 À 2020

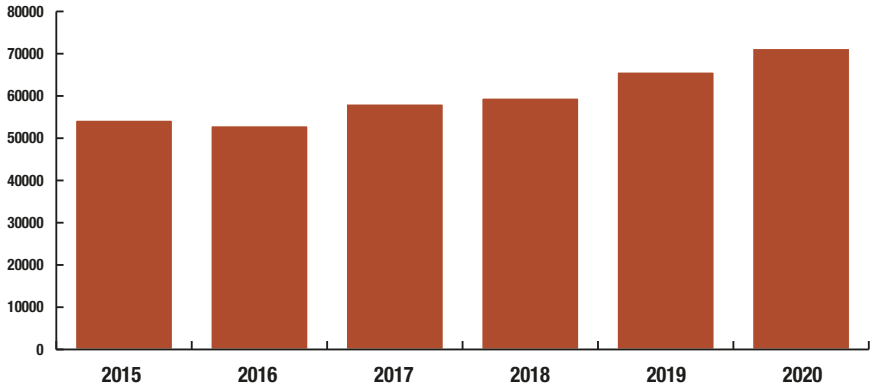

BILAN DES ÉCOCENTRES

La Régie opère un réseau de 6 écocentres sur son territoire et 2 microécocentres gérés par les municipalités s'ajoutent au réseau. L'écocentre est un service offert gratuitement à tous les citoyens des municipalités membres, afin de se départir des objets qui ne sont pas admis lors de la collecte régulière des déchets, des matières recyclables ou encore des matières organiques.

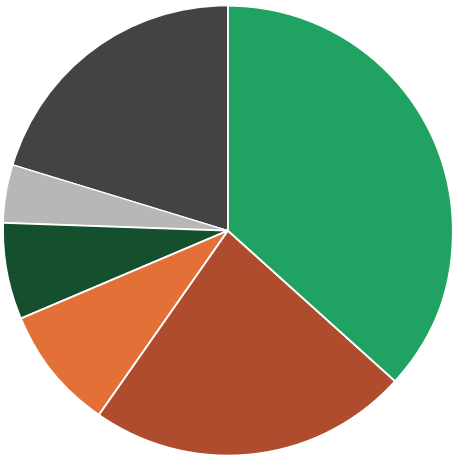

ÉCOCENTRES TOTAL : 70 063 USAGERS

- 25 832 ÉCOCENTRE NEUVILLE :
- 16 039 ÉCOCENTRE ST-RAYMOND :
- 14 144 ÉCOCENTRE STE-CATHERINE-DE-LA-JC
- 6 389 ÉCOCENTRE ST-ALBAN :
- 4 692 ÉCOCENTRE ST-UBALDE (SAISONNIER):
- 2 967 ÉCOCENTRE RIVIÈRE-À-PIERRE (SAISONNIER):

MICROÉCOCENTRES TOTAL : 1 247 USAGERS

- 846 NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN (SAISONNIER)
- 401 DESCHAMBAULT-GRONDINES (SAISONNIER)

TOTAL DU NOMBRE D'USAGERS
ÉCOCENTRES + MICROÉCOCENTRES EN 2020

71 310 USAGERS EN 2020

DÉTAIL DU NOMBRE D'USAGERS AUX ÉCOCENTRES

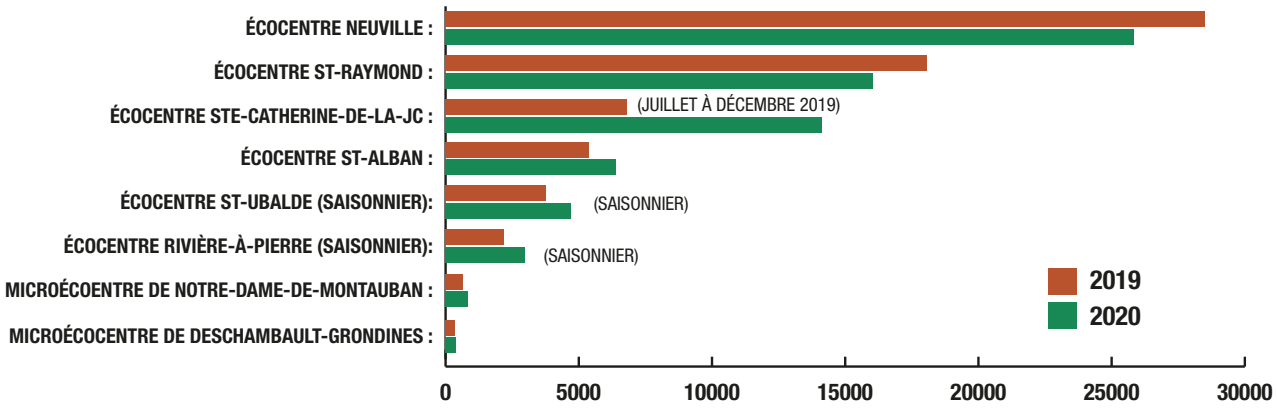

BILAN DES TONNAGES RECUEILLIS

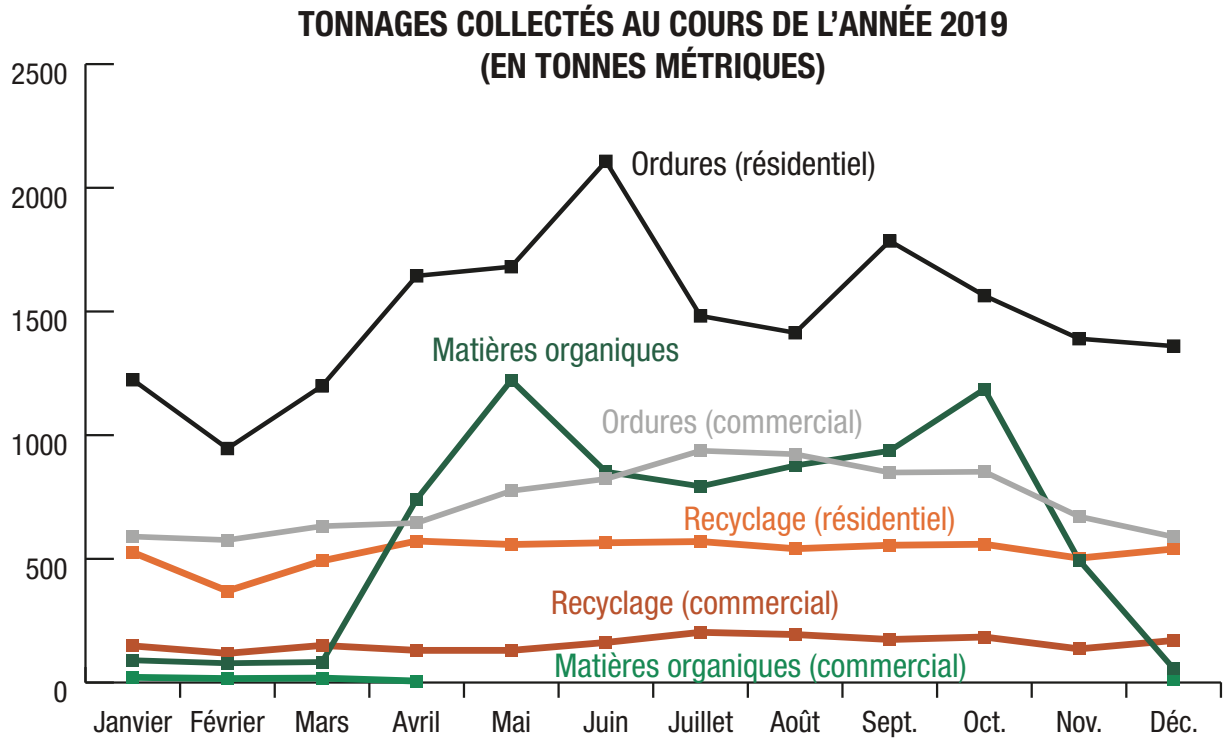

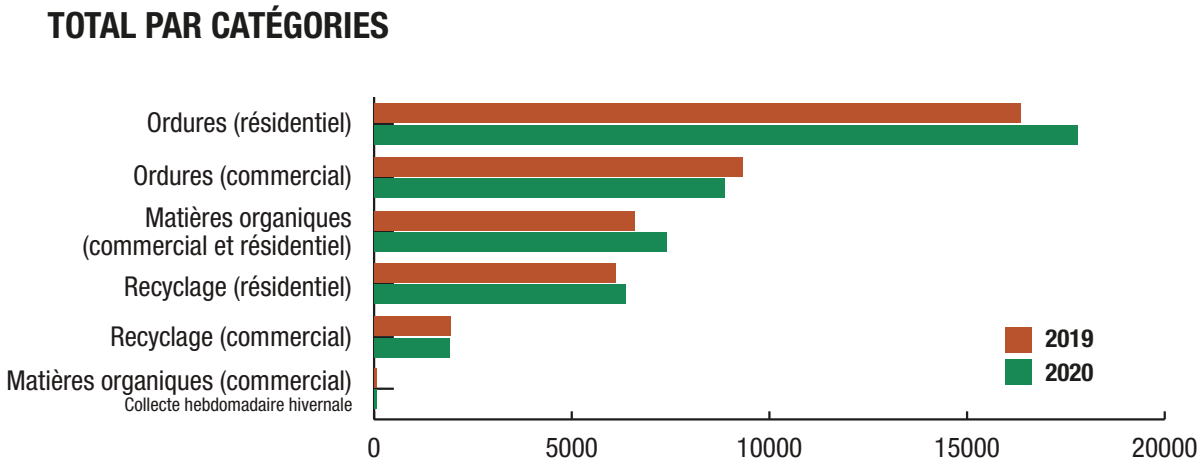

GRAND TOTAL 2019 : 40 389

GRAND TOTAL 2020 : 42 412

RÉPARTITION DES MATIÈRES RECYCLABLES COLLECTÉES 2020

Les matières recyclables collectées sur le territoire de la Régie sont dorénavant acheminées vers le Centre de tri Frontenac de Thetford Mines pour y être triées et conditionnées en vue de leur transformation en produits recyclés.

Voici la répartition des matières recyclables collectées par catégories de matières.

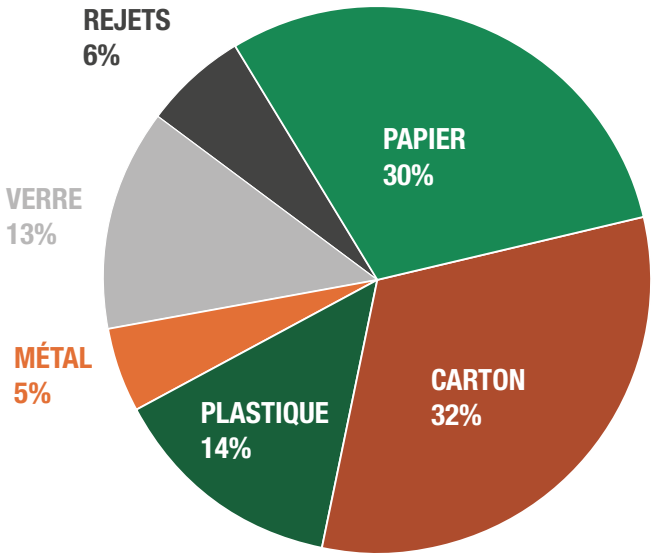

INDICATEURS DE PERFORMANCE

LE TAUX DE DIVERSION

Le taux annuel de diversion représente le pourcentage de matières résiduelles détournées de l'élimination ou encore la proportion de matières recueillies qui obtient une deuxième vie.

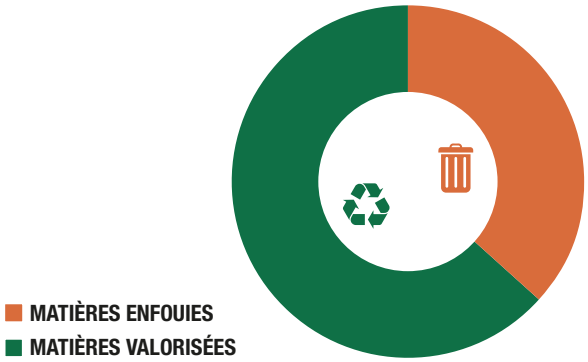

CATÉGORIE	TONNAGE
MATIÈRES ENFOUIES	
Ordures collectées enfouissables	26 659
Écocentres - rejets	1 005 2 217
Rejets de CRD	2 986
Rejets de recyclage	388
Autres	2 208
TOTAL - MATIÈRES ENFOUIES	**35 462**
MATIÈRES VALORISÉES	
Matières recyclables collectées	8 247
Matières organiques collectées	8 007
Matières organiques (composteurs domestiques)	323
Pneus récupérés et contenants consignés (selon Recyc-Québec)	1 349
Résidus domestiques dangereux	135
Résidus verts (feuilles et gazon)	698
Boues de fosses septiques collectées et traitées	14 832
Métaux - récupérés dans les 5 écocentres	1 480
Métaux - récupérés des véhicules hors d'usage	3 415
Écocentre - carton	263
Écocentre - plastique	49
Écocentre - briques-béton	983
Matériel électronique et informatique	135
Récupération des textiles- collaboration Régie-Ressourcerie-ouvroirs	587
Bardeaux d'asphalte récupéré (Envoyé à Joliette)	1 606
Appareils réfrigérants traités chez PureSphera	349
Copeaux de bois	7 689
Souches	4 133
Asphalte	6 339
TOTAL- MATIÈRES VALORISÉES	**60 619**
TOTAL DE MATIÈRES ENFOUIES ET VALORISÉES	**96 081**

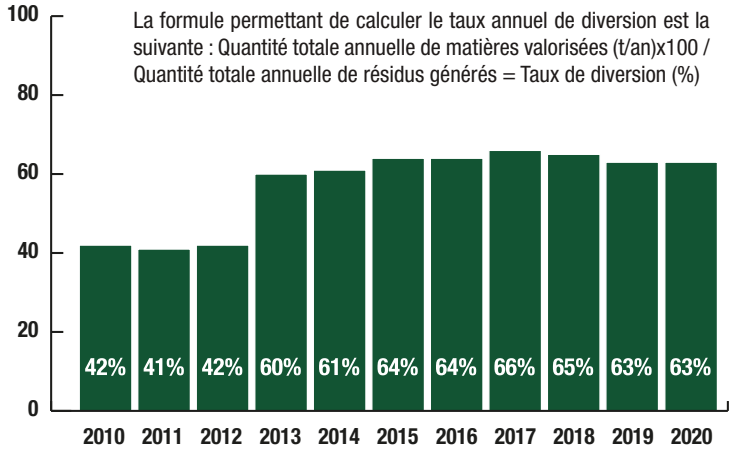

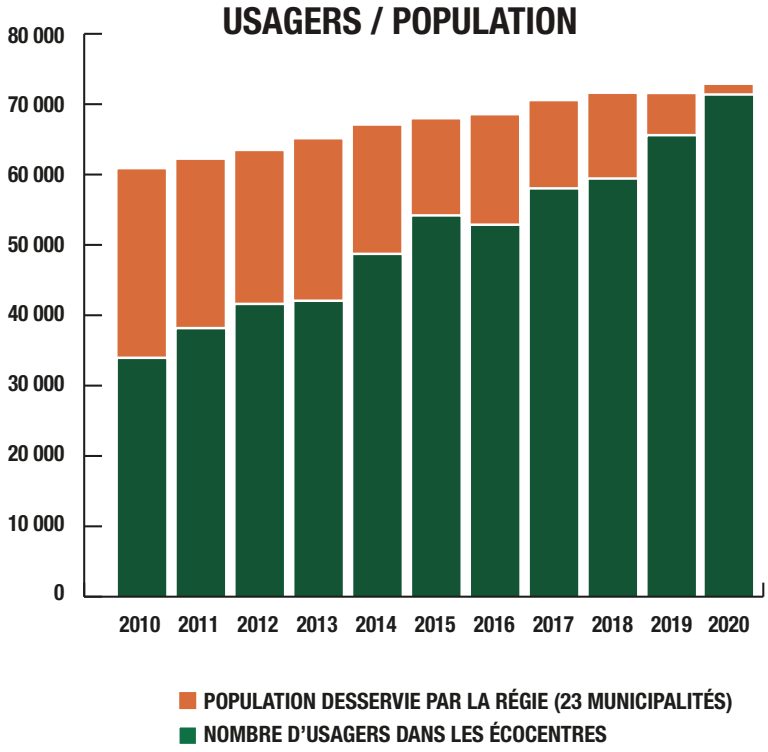

IMMOBILISATIONS ET GESTION CONTRACTUELLE 2020

ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION 6 X 6
Desharnais Centre du camion — **33 370,56 $**

SUIVI DES BIOGAZ ET CALIBRAGE DU RÉSEAU DE CAPTAGE
WSP Canada inc. — **11 920,61 $**

DÉCLARATION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES – ANNÉE 2020
Tetra Tech QI inc. — **2 644, 43 $**

ACHAT DE CONTENEURS
Les Contenants Durabac inc. — **52 729,96 $**

DÉTERMINATION DE L'EFFICACITÉ DE DESTRUCTION DE LA TORCHÈRE POUR L'ANNÉE 2020
Consulair inc. — **5 173,88 $**

TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES — **OPTION 2 : 5 ANS**
GSI Environnement inc. — **3 058 334,99 $ (70,00 $/t.m.)**

ACHAT D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR
Techlift Inc. — **43 114,48 $**

TRANSPORT DES CONTENEURS DES ÉCOCENTRES
1er mai 2020 au 30 avril 2021

Transport écocentre Saint-Raymond
GFL Environmental Inc. — **99 401,64 $**

Transport écocentre Saint-Alban
Multi-Conteneurs Québec — **33 664,68 $**

Transport écocentre RAP
GFL Environmental Inc. — **16 475,92 $**

Transport écocentre Saint-Ubalde
Multi-Conteneurs Québec — **21 217,26 $**

Transport écocentre Sainte- Catherine
GFL Environmental Inc. — **53 308,16 $**

TRACTAGE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES — **1 579 066,61 $**
1er mai au 30 avril 2025 — **315 813,33 $ / An**
Service sanitaire Denis Fortier — **654,00 $ / voyage**

LOCATION DE CONTENEURS POUR LES ICI — **953 848,41 $**
1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 — Contrat 5 ans
GFL Environmental Inc. — (1248 contenants)

COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES (ICI SEULEMENT) — **3 113 186,47 $**
Sani-Terre Environnement — Contrat 1 an

LOCATION-ACHAT D'UNE REMORQUE À CHARGEMENT ARRIÈRE DE 35 VERGES CUBES AVEC VERSEUR POUR BACS 240 ET 360 LITRES
Les contenants Durabac inc. — **234 223,92 $**
Chagnon Sprinter SPR35 — Option location-achat

LOCATION-ACHAT DE QUATRE CAMIONS À CHARGEMENT LATÉRAL NEUFS
Camions Trois-Rivières — **1 405 140,81 $**
1085D / Rotopac27VC — Option location-achat

DÔME POUR LE CENTRE DE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES
Les Industries Harnois inc. — **281 384,07 $**

CAMION LÉGER POUR LE CONTREMAÎTRE DES COLLECTES ET LA LIVRAISON DES BACS
Ford F-250 2020
Beauce Auto Ford Lincoln — **75 156,14 $**

LOCATION-ACHAT DE DIX (10) CAMIONS À CHARGEMENT LATÉRAL
LOCATION-ACHAT SUR SEPT (7) ANS DE TROIS (3) CAMIONS À CHARGEMENT LATÉRAL AVEC PINCE POUR BAC 120,240,360 ET 1100 LITRES
Freightliner 108 SD 2022
Camions Trois-Rivières — **1 089 859,68 $**

LOCATION-ACHAT SUR SEPT (7) ANS DE SEPT (7) CAMIONS À CHARGEMENT LATÉRAL AVEC PINCES POUR BACS 120, 240 ET 360 LITRES
Freightliner 108 SD 2022
Camions Trois-Rivières — **2 511 636,12 $**

LOCATION-ACHAT SUR SEPT (7) ANS, D'UN CAMION TRACTEUR.
FREIGHTLINER 114SD 2021
Camions Freightliner M.B. Trois-Rivières Ltée — **179 383,68 $**

PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION

La Régie a versé 628 682,19 $ (en 2019) pour le programme de redevances du ministère. La redistribution de cette redevance est liée à la performance. Dû à sa bonne performance, la Régie a reçu une redistribution de 751 774.53$ en 2020. Les efforts pour la mise en place du réseau d'écocentre, la collecte des matières organiques et les efforts déployés pour augmenter les taux de récupération portent fruit.

SERVICE-CONSEIL AUX ICI
(INSTITUTIONS, COMMERCES ET INDUSTRIES)

La Régie offre un service-conseil gratuit à tous les ICI voulant optimiser leurs installations en termes de gestion des matières résiduelles tout en ayant la possibilité de faire des économies substantielles. Le mandat du service aux ICI est d'abord d'évaluer la situation et de proposer des stratégies permettant aux ICI d'améliorer les installations de récupération des matières recyclables et organiques afin d'augmenter les performances de récupération.

Services-conseils proposés :

- *Service-conseil téléphonique sur mesure (Ex. : analyse de fréquence de ramassage, de solutions de réduction à la source, des volumes de conteneurs requis, îlots de tri, etc.).*
- *Service de visite en entreprise pour fins d'analyse des besoins, faire des économies potentielles et mener à bien les campagnes de sensibilisation de tri des déchets (EX. : des modèles d'affiches sont disponibles afin de favoriser le recyclage auprès de la clientèle et/ou des employés - salles de pauses, aires d'accueil, etc.).*
- *Service d'optimisation de la performance économique et environnementale via le « Programme d'économie circulaire », lequel permet de se procurer des matériaux à moindre coût.*

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES AUPRÈS DES INSTITUTIONS, COMMERCES ET INDUSTRIES

EN 2020, 98 ICI PARTICIPENT À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES
20 RESTAURANTS ET RESTOS RAPIDES
30 ÉCOLES ET GARDERIES/CPE
11 ÉPICERIES ET MARCHÉS PUBLICS
19 TRANSFORMATEURS ALIMENTAIRES (BOULANGERIES, BOUCHERIES, MICROBRASSERIES*, ETC.)
2 SERRES ET CENTRES JARDIN
5 CAMPINGS ET CHALETS LOCATIFS
5 HÔTELS ET GITES
5 DE CATÉGORIES AUTRES

* Les grains fermentés des microbrasseries sont donnés à des éleveurs.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE: POUR OPTIMISER LA PERFORMANCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROJET : Bâtir un réseau d'échanges de matières résiduelles entre les entreprises afin que les déchets des uns deviennent les matières premières des autres.

OBJECTIFS

- Permettre aux entreprises de réaliser des économies en valorisant leurs matières résiduelles localement;
- Création de liens d'affaire entre les entreprises;
- Détourner les matières résiduelles de l'enfouissement;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

SERVICES PROPOSÉS

- Identification et priorisation des synergies d'affaires potentielles avec d'autres entreprises
- Optimisation de la gestion de vos matières résiduelles (audit visuel, caractérisation, certification « ICI on recycle + »)
- Activités de maillages et de formation

ATTESTATION NIVEAU PERFORMANCE DU PROGRAMME ICI ON RECYCLE +

La Régie a reçu l'attestation du niveau Performance (2e niveau) du nouveau programme de reconnaissance de Recyc-Québec ICI On recycle +. Ce programme permet de s'afficher en tant qu'acteur sur le plan environnemental et aide les clients, partenaires et futurs employés à choisir une organisation engagée envers l'environnement. Il existe deux autres niveaux, soit le niveau Performance + et Élite. Cette attestation est valide trois ans.

Fiers d'être un établissement attesté ICI on recycle

UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES

Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire québécois pour éviter la propagation du coronavirus. La Régie a dû adapter ses opérations pour contrer la propagation de la COVID-19 au sein de son organisation ainsi que pour tous les citoyens qui bénéficient des services des écocentres. La Régie a mis en place des mesures préventives telles que le télétravail, le port du masque et/ou de la visière, la désinfestation des équipements et la distanciation de ses équipes afin de diminuer et de contrôler ceux-ci, et ce, pour protéger la santé et assurer la sécurité de ses travailleurs et des visiteurs.

La Régie a pour politique d'offrir un environnement de travail sécuritaire au sein duquel ses travailleurs, ses visiteurs et ses clients peuvent exercer leurs activités en toute sécurité. Afin d'assumer cette responsabilité et répondre à l'obligation de résultat qui lui est faite, la Régie doit pouvoir adapter la démarche de prévention à la nature de l'activité et à l'organisation propre à l'entreprise, mais aussi anticiper ses évolutions et ses besoins.

En période de crise, il est important qu'ensemble, travailleurs, travailleuses, employeurs, et autres acteurs du milieu collaborent afin d'avoir des milieux de travail sains et sécuritaires pour tous, ce que la Régie a priorisé depuis le début de la pandémie et depuis toujours.

La Régie a également privilégié l'achat local pour ses besoins en équipements de sécurité, produits de désinfection et de matériel de protection contre la COVID-19. La Régie a toujours été soucieuse de l'économie des industries, des commerces ainsi que des institutions qui ont pignon sur rue sur son territoire.

SERVICE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Depuis 2013, la Régie a le mandat de la gestion du Service régional de vidange des installations septiques pour 21 municipalités membres. Par le biais de 2 entrepreneurs en collecte, la Régie procède au service de vidange des boues des installations septiques. La saison régulière du service est offerte de mai à octobre. Cependant, le service est offert à l'année afin de desservir la clientèle.

En 2020, ce sont plus de 6 191 installations qui ont été vidangées selon le calendrier régulier de collecte et 1 468 vidanges d'installations hors calendrier. Une fois collectées, les boues sont traitées en vue de leur déshydratation à la station d'épuration de la Régie. Les boues déshydratées sont par la suite utilisées en valorisation agricole (550 tonnes) ou en compost (30 tonnes). Le filtrat est traité à l'usine de lixiviat du LET Neuville.

LE POSTE DE PESÉE DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL

La balance est le poste d'accueil en lien avec toutes les opérations du Complexe environnemental de Neuville. Chaque camion, peu importe la matière qu'il contient, est pesé à son entrée et à sa sortie du site. À son arrivée, le camionneur doit s'y enregistrer en mentionnant ce qu'il transporte. Par la suite, il est dirigé à l'endroit désigné pour le déchargement. À sa sortie, un bon de pesée comprenant les informations reliées au voyage lui est remis. Le poids du chargement ainsi que la matière y sont inscrits. Il en va de même pour les matières qui sont expédiées vers des centres de recyclage ou de revalorisation. Le registre de la balance permet ainsi d'accéder à une foule d'information quant au tonnage de matières reçues ou expédiées avec les provenances ou les destinations en plus de servir à la facturation.

La base de données de la balance permet à la Régie de faire des compilations et des comparaisons de tonnage chaque année permettant de dresser son bilan de performance quant à ses actions concernant son objectif ultime qui est la réduction de l'enfouissement. Ces informations sont aussi transmises annuellement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à qui la Régie doit rendre des comptes concernant toutes ses opérations.

COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Chaque année au Québec, quelques centaines de municipalités et d'organismes municipaux reçoivent une compensation pour leurs services de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des contenants, emballages, imprimés et journaux. Cette compensation se fait dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

La Régie recevra un montant de 1 649 466.36 $ en compensation 2020 pour les coûts nets de la collecte sélective. Ce montant est réinvesti au complet dans la collecte et le tri des matières recyclables.

Rappelons que ce sont les organismes agréés par RECYC-QUÉBEC qui fournissent les sommes qui servent à rembourser les organismes municipaux pour les coûts défrayés par ces derniers pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables. Les catégories de matières « contenants et emballages » et « imprimés » sont représentées par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la catégorie « journaux » est représentée par RecycleMédias.

Année de compensation	Organisme agréé	Montant total provincial	Montant pour la RRGMRP
2020	ÉEQ	174 111 259.92 $	1 574 377.91 $
2020	RecycleMédias	8 303 991.33 $	75 088.44 $
Total		**182 415 251.25 $**	**1 649 466.36 $**

USINE DE TRAITEMENT DU LIXIVIAT

Depuis 2009, le lieu d'enfouissement technique de Neuville est un site étanche avec membrane. Nous devons donc récupérer et traiter le lixiviat qui en découle.

Qu'est-ce que le lixiviat? Ce terme qui semble compliqué n'est qu'en fait la percolation de l'eau de pluie ou celle causée de la fonte des neiges à travers les déchets. En s'écoulant de manière naturelle, les eaux de lixiviations entrent en contact avec plusieurs contaminants, tels que les déchets.

Dans le cadre du projet d'agrandissement du site et pour se conformer aux exigences environnementales, la Régie a érigé en 2010, une usine de traitement des eaux de lixiviation afin de minimiser les répercussions sur l'environnement. Ainsi, grâce au haut rendement et à l'efficacité optimale de l'usine de traitement, la Régie rejoint les objectifs environnementaux de façon à ce que l'eau rejetée présente les mêmes caractéristiques que l'eau existante dans la rivière à l'égard de la préservation de l'environnement pour les générations futures.

L'eau de lixiviation est captée et est acheminée par pompage vers un bassin d'accumulation. Une fois arrivées à l'usine de traitement, les eaux passent dans plusieurs bassins de procédés biologiques séquentiels. Les différentes séquences de ces procédés permettent aux bactéries contenues dans les bassins de purifier l'eau, et ce, avant son rejet à la rivière. L'ajout de produits chimiques aide à parvenir une eau de qualité requise pour atteindre les objectifs environnementaux. Le procédé de traitement s'effectue autant avec les produits chimiques que les bactéries qui sont essentielles au bon fonctionnement de l'usine de traitement.

Toutes les semaines, des analyses sont envoyées dans un laboratoire certifié afin de vérifier que tous les paramètres respectent les normes environnementales.

L'usine peut traiter quotidiennement jusqu'à 250 mètres cubes d'eau de lixiviation.

PARLONS SÉCURITÉ

La Régie doit veiller à la santé et à la sécurité de ses travailleurs en mettant en place des actions de prévention, d'information et de formation. La Régie a su profiter de la fermeture de ses écocentres et du ralentissement de certaines de ses activités (en raison de la COVID-19) pour effectuer de la formation auprès des travailleurs. Plusieurs programmes de formation ont été mis à leur disposition pour maintenir et bonifier leurs compétences. La protection des travailleurs contre les accidents et les maladies professionnelles constitue un objectif continu important pour la Régie.

La Régie a également reçu la visite annuelle de la mutuelle de prévention le 11 décembre 2020 afin de faire l'évaluation des mesures préventives, des politiques, des procédures en matière de santé et sécurité et des infrastructures. En augmentation constante de ses opérations, la Régie a su mettre en place plusieurs protocoles de sécurité au sein de ses activités afin de fournir un milieu sécuritaire pour les travailleurs. De ce fait, la mutuelle de prévention a attribué la note globale de 97 % pour la gestion et la prévention de la santé et de la sécurité. La Régie est fière de cette réussite.

LISTE 2020 DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE

M. Jean-Luc Mercure	Directeur général
Mme Élaine Verret	Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière
Mme Christine Corbin	Adjointe de direction
Mme Dominique Genois	Coordonnatrice
Mme Manon Marcotte	Commis à la comptabilité
Mme Nancy Tessier	Commis à la comptabilité
Mme Valérie Duval	Préposée à la balance
Mme Karine Boudreault	Préposée au service à la clientèle
Mme Audrey Guillemette-Lacasse	Agente de sensibilisation
Mme Isabelle Courtois	Agente de support aux usagers
M. Jonathan Brodeur	Contremaître
M. Claude La Madeleine	Contremaître et inspecteur aux collectes
M. Pierre Linteau	Mécanicien
M. Yannick Bergeron-Savard	Mécanicien
M. Sébastien Bédard	Opérateur de station de traitement
Mme Anne-Marie Giroux	Opératrice de station de traitement
M. Stéphan Alain Dubé	Opérateur aide-mécanicien
M. Simon Jobin	Opérateur aide-mécanicien
M. Jean-Guy Gosselin	Opérateur aide-mécanicien
M. François Pépin	Opérateur journalier
M. Yvon Auclair	Opérateur journalier
M. Guy Laroche	Opérateur journalier
M. Steve Corbin	Opérateur journalier
M. Francis Côté	Opérateur journalier
M. Francis Trudel	Opérateur journalier
M. Antoine Roussy	Opérateur journalier
M. Jonathan Lavoie	Opérateur journalier
M. Alain Martel	Opérateur journalier
M. Réal Gauthier	Opérateur journalier
M. Sébastien Gingras	Opérateur journalier
M. Mario Brouillard	Journalier
M. Emanuel Dussault	Journalier
Mme Priscilla Guilbault	Journalière
M. Roger Delisle	Journalier trieur
M. Cassy Guilbault	Journalier trieur
M. Danny Godbout	Journalier trieur
M. Félix Godbout	Journalier trieur
M. Carol Lachance	Chauffeur
M. Martin Bélanger	Préposé aux écocentres
M. Daniel Therrien	Préposé aux écocentres
Mme Sonia Perron	Préposée aux écocentres
Mme Francine Alain	Préposée aux écocentres
Mme Hélène Marquette	Préposée aux écocentres
Mme Nathalie Spénard	Préposée aux écocentres
Mme Roxanne Brassard	Préposée aux écocentres
Mme Marie-Paule St-Germain	Préposée aux écocentres
M. Jonathan Bertrand	Trieur
M. Jean Brazeau	Trieur
M. Roger Delisle	Trieur
M. Daniel Lamothe	Trieur
Mme Ianilou Naud	Étudiante – préposée à l'écocentre
Mme Jade Lévesque	Étudiante – préposée à l'écocentre
M. Mathis Genest	Étudiant – préposé à l'écocentre
M. Nathan Savard	Étudiant – préposé à l'écocentre

COMPLEXE
ENVIRONNEMENTAL DE NEUVILLE

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

RRGMRP

LAREGIEVERTE.CA

100%

Imprimé sur du papier 100% recyclé